



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



**NOTICE CONCERNANT LA PRE-INSCRIPTION SUR INTRANET  
AU BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE  
SESSION 2018  
CANDIDATS SCOLARISÉS EN LYCÉES PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT**

**1) Les dates de pré-inscription**

Le service de pré-inscription par Intranet est ouvert **du mercredi 11 octobre 2017** à 10 heures  
au **mercredi 15 novembre 2017** à 17 heures, délai de rigueur et impératif.

**2) La procédure de connexion**

Elle se fait par le portail Arena des établissements, dans la rubrique « Intranet, Référentiels et Outils », « Outils d'échanges ». L'ensemble des informations de connexion et notices se trouve dans « Stracad'hoc », le fond documentaire des services de l'académie.

**3) Instructions pratiques pour la pré-inscription de vos élèves**

Vos élèves remplissent les fiches simplifiées à partir des listes des épreuves et de la notice explicative. Ils indiquent leur **numéro d'inscription** qui figure sur leur relevé de notes des épreuves anticipées (EA) ; vous disposez de cette information grâce au récapitulatif des notes des EA sur CYCLADES (ou relevés de notes pour les redoublants).

Vous voudrez bien avant toute saisie vous référer aux instructions figurant au « *Document établissement Inscinet BAC 2018* » ou notice d'utilisation, qui décrit le service d'inscription des candidats et qui sera téléchargeable à partir de l'intranet.

**4) Suivi des pré-inscriptions puis retour des formulaires de confirmation**

Lors de l'inscription par Intranet, **un numéro est attribué au candidat. Il est important de le noter** car il vous permet, jusqu'à la date de la clôture, d'accéder directement à son dossier afin de le consulter ou **d'y apporter d'éventuelles modifications** (ex. : choix des langues, bénéfice de notes, choix des épreuves facultatives, changement d'adresse, etc...).

**Les formulaires de confirmation d'inscription sont à imprimer par l'établissement** (cf. document établissement Inscinet BAC 2018). Toute modification doit y être effectuée **à l'encre rouge** (ex. le statut de sportif de haut niveau, toute demande spécifique d'aménagement d'épreuves, langue suivie en regroupement, etc.). Vous remettrez à chaque candidat le document « **avertissement au candidat** » qui se trouve en annexe de la présente notice.

Vous nous retournerez dès que possible et au plus tard pour le **mercredi 22 novembre 2017** les confirmations **datées et signées par les intéressés (candidats majeurs ou mineurs et leur représentant légal), agrafées aux pièces complémentaires de chaque candidat**, au Rectorat bureau DEC/3 (adresse ci-contre) accompagnées des pièces et de la **liste de pointage par série et par spécialité** à éditer par le biais du « suivi établissement », et en tout état de cause avant la fermeture du serveur.

Vous devrez signaler dans Inscinet, dès la fin des inscriptions et avant la clôture de celles-ci, les candidats pour lesquels l'évaluation des langues en ECA n'est pas possible dans votre établissement pour l'épreuve de LV1 et/ou LV2.

**POUR INFORMATION** : SEULS SONT CONCERNÉS PAR L'ÉVALUATION EN COURS D'ANNÉE (ECA), LES ÉLÈVES QUI SUIVENT DANS LEUR ÉTABLISSEMENT OU DANS LE CADRE D'UN REGROUPEMENT, UN COURS DE LANGUE VIVANTE OBLIGATOIRE QUI CORRESPOND À LEUR INSCRIPTION À L'EXAMEN.

**Rectorat**

Division  
des examens et concours

DEC 3 – Bureau 109

Affaire suivie par

Catherine Aptel-Boulic

☎ : 03.88.23.36.45

catherine.aptel@ac-strasbourg.fr

Angélique Loibl

☎ : 03.88.23.38.04

angelique.loibl@ac-strasbourg.fr

☎ 03 88 23 38 02

Adresse postale :

6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

**ATTENTION :**

- L'ensemble des confirmations et des pièces doivent faire l'objet d'un envoi groupé de la part de l'établissement. Tout envoi individuel de la part d'un candidat scolaire sera rejeté. Chaque confirmation doit être agrafée avec les pièces à joindre. Les confirmations sont à classer par série et par spécialité et doivent être accompagnées de la liste des inscrits par spécialité (à imprimer sur le site).

**PAS DE LISTE PAR CLASSE**

- Chaque confirmation doit être **relue attentivement** (série, spécialité, option, ...) AVANT D'ÊTRE SIGNÉE.
- Aucune modification ne sera acceptée au-delà du vendredi 15 décembre 2017.

**5) Pièces à joindre à la confirmation d'inscription pour le 22 novembre 2017.**

- ✓ tout document justifiant d'une demande spécifique : bénéfice de notes, copie de relevés de notes, inscription en tant que Sportif de haut niveau (transmettre un justificatif), etc. ...
- ✓ une photocopie lisible de la pièce d'identité
- ✓ une photocopie du certificat de participation à la Journée Défense Citoyenneté ou attestation correspondante à votre situation (obligatoirement photocopie en noir et blanc)

**Le bureau du baccalauréat technologique est à votre disposition pour toute information complémentaire aux numéros suivants :**

Catherine APTEL-BOULIC : 03 88 23 36 45 ou au 03 88 23 36 44  
Angélique LOIBL : 03 88 23 38 04

**CHAQUE ANNEE DES CANDIDATS NOUS SIGNALENT DES ERREURS DANS LEUR INSCRIPTION LORS DE LA RECEPTION DE LEUR CONVOCATION.**

**CES ERREURS NE SERONT PAS RECTIFIEES.**

**C'EST POURQUOI NOUS INSISTONS SUR L'IMPORTANCE DE LA RELECTURE DE LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION ET VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR SENSIBILISER LES ELEVES A CE PROBLEME.**

**MAIS IL IMPORTE EGALEMENT QUE LES PERSONNELS (CPE, PROFESSEURS...) QUI ENCADRENT LES ELEVES LORS DES INSCRIPTIONS SOIENT EN POSSESSION DE LA PRESENTE NOTICE AFIN DE S'Y REFERER POUR TOUS LES CAS PARTICULIERS.**

Pour tout problème technique, contactez le numéro d'assistance :

**0 810 000 891 (coût d'une communication locale)**

de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi

ou par courriel : [assistance@ac-strasbourg.fr](mailto:assistance@ac-strasbourg.fr)

en précisant vos coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone), l'examen concerné, ainsi que les plages horaires auxquelles vous êtes joignable.

**P.J.** : Documents d'information pour la pré-inscription intranet :

- le document « informations complémentaires concernant le baccalauréat technologique »
- la fiche simplifiée de préparation à la saisie Intranet (modèle à dupliquer)
- tableaux de liste des épreuves du baccalauréat technologique et notice explicative
- avertissement au candidat **à dupliquer et à remettre à chaque candidat**
- fiche justifiant du statut nécessaire à l'option facultative « EPS Sportif de Haut Niveau »

# LANGUES VIVANTES

## LISTE DES CANDIDATS INSCRITS EN LANGUE VIVANTE OBLIGATOIRE

Sur INSCRINET, dans le service établissement, **vous signalerez directement** les candidats pour lesquels l'évaluation des langues ne pourra pas être assurée en ECA (évaluation en cours d'année) dans votre établissement pour l'épreuve de LV1 examen et/ou LV2 examen.

Seuls sont concernés par l'ECA, les élèves qui suivent dans ***leur établissement ou dans le cadre d'un regroupement***, un cours de langue vivante obligatoire qui correspond à leur inscription à l'examen. Si les élèves suivent une langue dans un autre lycée que le vôtre, ils le noteront en rouge, à côté de la langue concernée.

Les signalements effectués dans INSCRINET seront pris en compte directement dans l'application OCEAN avec les autres données d'inscription.

**ATTENTION** : pour les épreuves d'ETLV1 (LV1 étudiée), vos élèves choisissent la langue qu'ils suivent en cours au niveau de cette épreuve.

Elle peut être différente de la langue choisie pour les épreuves obligatoires de langue LV1 examen et/ou LV2 examen.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LE BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

### 1. – Maintenir le bénéfice de certaines notes d'une session antérieure

Les candidats peuvent conserver sur leur demande, le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10/20, pour chacune des épreuves **du 1<sup>er</sup> groupe** (y compris les épreuves anticipées) d'une même série et d'une même spécialité dans la limite des cinq sessions suivant la première session à laquelle ils se sont présentés (B.O. n° 28 du 14 juillet 2016). En cas de changement de spécialité au sein d'une même série, la conservation de certaines notes est possible.

**Attention** : Le renoncement à un bénéfice de notes lors d'une inscription est définitif.

### 2 - Adaptations liées à la loi sur le handicap

La circulaire n° 2015-127 du 3 août 2015 parue au B.O. n° 31 du 27 août 2015, apporte les précisions quant aux conditions particulières proposées pour le déroulement des épreuves :

- une majoration du temps imparti pour une ou plusieurs épreuves
- aides humaines
- aides techniques
- la conservation durant 5 ans des notes obtenues
- l'étalement sur plusieurs sessions du passage des épreuves

**Cette demande doit être déposée au plus tard le 15 novembre 2017, date limite des inscriptions à l'examen.**

(décret n° 2015-1051 du 25 août 2015)

Pour plus de précisions, veuillez vous référer à la circulaire académique transmise par mail à votre établissement.

S'applique également l'arrêté du 15 février 2012 relatif à la dispense et à l'adaptation de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante à l'examen du baccalauréat général, technologique ou professionnel pour les candidats présentant une déficience auditive, une déficience du langage écrit, une déficience du langage oral, une déficience de la parole, une déficience de l'automatisation du langage écrit, une déficience visuelle.

### **3 -Précisions concernant les épreuves anticipées en application de l'arrêté du 15/09/1993 modifié**

a) *Les épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique sont subies, sauf cas prévus ci-dessous, au plus tard un an avant la fin de la session d'examen où se déroulent les autres épreuves. Les notes obtenues sont prises en compte, l'année suivante, au titre de la session du baccalauréat dont les épreuves anticipées font partie intégrante. Les candidats redoublant la classe de première doivent de nouveau subir les épreuves anticipées, les notes obtenues se substituent à celles de l'année précédente.*

b) *Sous réserve de n'avoir pas subi les épreuves anticipées l'année précédente, sont autorisés à subir, à la même session du baccalauréat toutes les épreuves, y compris les épreuves anticipées :*

- Les candidats âgés au moins de 20 ans au 31 décembre de l'année de l'examen ;
- Les candidats n'ayant pas atteint cette limite d'âge mais qui se trouvent dans l'une des situations suivantes :
  - les candidats ayant un enfant à charge au moment de l'inscription ;
  - les candidats de retour en formation initiale ;
  - les candidats régulièrement inscrits aux épreuves anticipées qui n'auraient pu subir ces épreuves ou ne les auraient que partiellement subies à la session normale et à la session de remplacement en cas d'absence justifiée liée à un événement indépendant de leur volonté ;
  - les candidats résidant temporairement à l'étranger au moment de la classe de 1ère ;
  - les candidats résidant de façon permanente à l'étranger dans un pays où il n'y a pas de centre d'examen (ou un centre trop éloigné de sa résidence) ;
  - les candidats ayant échoué au baccalauréat général ou technologique et se présentant de nouveau ;
  - les candidats qui ont subi les épreuves anticipées du baccalauréat général ou technologique, qui ne sont pas inscrits au baccalauréat l'année suivante ;
  - les candidats déjà titulaires d'un baccalauréat, d'un brevet de technicien, ou d'un brevet de technicien agricole ;
  - les candidats titulaires d'un diplôme étranger sanctionnant des études d'un niveau et d'une durée comparables à ceux des études secondaires françaises ;
  - les candidats ayant changé de série au niveau de la classe de terminale.

c) *Les candidats se trouvant dans une des situations suivantes peuvent être autorisés à conserver les notes obtenues aux épreuves anticipées :*

- *Candidat redoublant n'ayant pu subir les épreuves à la session normale suite à une absence justifiée liée à un événement indépendant de sa volonté ;*
- *Candidat ayant réussi ou échoué au baccalauréat à la session précédente ;*
- *Candidat qui résidait temporairement à l'étranger après avoir subi les épreuves anticipées.*

d) *Un candidat ayant subi par anticipation les épreuves de français d'un baccalauréat général conserve les notes qu'il a obtenues s'il se présente l'année suivante au baccalauréat technologique et réciproquement.*

### 3 - Où vous informer sur le baccalauréat (programmes, annales, etc.) ?

- ♦ Sur le site pédagogique du ministère de l'Éducation Nationale : <http://eduscol.education.fr/bac>  
consultation du bulletin officiel de l'Éducation Nationale : <http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>
- ♦ Au CANOPE – 23, rue du Maréchal Juin à Strasbourg Tél. : 03 88 45 51 60
- ♦ Au Centre Départemental de Documentation Pédagogique (C.D.D.P.) – 12, rue Messimy à Colmar - Tél. : 03 89 23 30 51
- ♦ Dans les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) suivants :

#### Bas-Rhin

- <u>Haguenau</u> 11, rue G. Clémenceau BP 225 - 67504 Cedex	☎ 03 88 93 82 71 <a href="mailto:CIO.Haguenau@ac-strasbourg.fr">CIO.Haguenau@ac-strasbourg.fr</a>
- <u>Illkirch-Graffenstaden</u> 146 d route de Lyon- 67400	☎ 03 88 67 08 39 <a href="mailto:CIO.Illkirch@ac-strasbourg.fr">CIO.Illkirch@ac-strasbourg.fr</a>
- <u>Molsheim</u> 1, rue Kellermann - 67120	☎ 03 88 38 16 79 <a href="mailto:CIO.Molsheim@ac-strasbourg.fr">CIO.Molsheim@ac-strasbourg.fr</a>
- <u>Saverne</u> 16, rue du Zornhoff - 67700	☎ 03 88 91 14 94 <a href="mailto:CIO.Saverne@ac-strasbourg.fr">CIO.Saverne@ac-strasbourg.fr</a>
- <u>Schiltigheim</u> 8a, rue Principale - 67300	☎ 03 88 62 34 31 <a href="mailto:CIO.Schiltigheim@ac-strasbourg.fr">CIO.Schiltigheim@ac-strasbourg.fr</a>
- <u>Sélestat</u> 14, rue du Général Gouraud BP 197 - 67604 Cedex	☎ 03 88 92 91 31 <a href="mailto:CIO.Selestat@ac-strasbourg.fr">CIO.Selestat@ac-strasbourg.fr</a>
- <u>Strasbourg</u> Cité administrative 14, rue du Maréchal Juin 67084 Cedex	☎ 03 88 76 77 23 <a href="mailto:CIO.Strasbourg-sud@ac-strasbourg.fr">CIO.Strasbourg-sud@ac-strasbourg.fr</a>

#### Haut-Rhin

- <u>Altkirch</u> Quartier Plessier Avenue du 8 <sup>ème</sup> Hussard - 68130	☎ 03 89 40 99 07 <a href="mailto:CIO.Altkirch@ac-strasbourg.fr">CIO.Altkirch@ac-strasbourg.fr</a>
- <u>Colmar</u> Cité administrative Rue Fleischhauer – 68026 Cedex	☎ 03 89 24 81 62 <a href="mailto:CIO.Colmar@ac-strasbourg.fr">CIO.Colmar@ac-strasbourg.fr</a>
- <u>Guebwiller</u> 17, place du Marché - 68500	☎ 03 89 62 16 62 <a href="mailto:CIO.Guebwiller@ac-strasbourg.fr">CIO.Guebwiller@ac-strasbourg.fr</a>
- <u>Mulhouse</u> Cité administrative 12 rue Coehorn - 68100	☎ 03 89 33 33 66 <a href="mailto:CIO.Mulhouse-cite@ac-strasbourg.fr">CIO.Mulhouse-cite@ac-strasbourg.fr</a>
- <u>Mulhouse - Bollwerk</u> 5 av. Roger Salengro - 68100	☎ 03 89 46 61 12 <a href="mailto:CIO.Mulhouse-Bollwerk@ac-strasbourg.fr">CIO.Mulhouse-Bollwerk@ac-strasbourg.fr</a>
- <u>Saint-Louis</u> 4, rue Jean Mermoz - 68300	☎ 03 89 69 80 08 <a href="mailto:CIO.St-Louis@ac-strasbourg.fr">CIO.St-Louis@ac-strasbourg.fr</a>
- <u>Thann</u> 6, rue des Pèlerins - 68800	☎ 03 89 37 01 33 <a href="mailto:CIO.Thann@ac-strasbourg.fr">CIO.Thann@ac-strasbourg.fr</a>

### 4 – Comment suivre un enseignement à distance

Veillez vous renseigner au :

Centre National d'Enseignement à Distance (CNED)  
B.P. 60200 - 86980 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL CEDEX FRANCE  
Tél. : 05 49 49 96 96 ou par Internet [www.cned.fr](http://www.cned.fr)

Pour l'épreuve orale anticipée de français, les candidats libres et scolaires doivent présenter un descriptif des lectures et activités. Il est recommandé aux candidats libres de se préparer par l'intermédiaire du CNED à cette épreuve. Des exemples de descriptifs sont également disponibles sur le site Internet de l'académie : [www.ac-strasbourg.fr](http://www.ac-strasbourg.fr) en cliquant sur

<http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/lettres/examens-concours/eaf-epreuves-anticipees-de-francais/>

Le chef de division des examens et concours  
Julien Klipfel

**Attention** : cette fiche **ne doit pas** être retournée au Rectorat, elle est une aide à la pré-inscription et **n'est en aucun cas un dossier d'inscription.**

## I - IDENTIFICATION

Date de naissance : 

--	--	--	--	--	--	--	--

 à : \_\_\_\_\_

N° d'inscription figurant sur le dernier relevé de notes (épreuves anticipées ou terminales)

(10 caractères) 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**OBLIGATOIRE POUR LES CANDIDATS ISSUS DE 1<sup>ère</sup> OU DE TERMINALE DE L'ACADEMIE**

N° I.N.E. (10 caractères + 1 lettre) 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NOM - NOM MARITAL - Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Handicap (à cocher pour toutes demandes d'aménagement examen) :  OUI  NON

N° Département de naissance : 

--	--

 Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Code Postal 

--	--	--	--	--	--

Téléphone fixe : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Téléphone portable : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Catégorie socioprofessionnelle d'un des parents : \_\_\_\_\_

Acceptez-vous la communication de données à caractère personnel sur le résultat de l'examen à des organismes privés (à la presse, société commerciale ...)?

OUI  NON

Acceptez-vous la communication de vos résultats, de votre nom et adresse **aux collectivités territoriales** en vue d'une éventuelle remise de récompense ?

OUI  NON

Notes de français : écrit : \_\_\_\_\_ / 20 oral : \_\_\_\_\_ / 20

Notes d'Histoire – Géographie (sauf série STMG-ST2S) : \_\_\_\_\_ / 20

Notes d'Etude de Gestion (uniquement série STMG) : \_\_\_\_\_ / 20

Notes de l'Activité Interdisciplinaire (uniquement série ST2S) : \_\_\_\_\_ / 20

Académie d'obtention : \_\_\_\_\_ Année : 

--	--	--	--

En cas de redoublement de la terminale, désirez-vous conserver vos notes des épreuves anticipées (fournir photocopie relevé de notes) :

OUI  NON

## II – CANDIDATURE

**Série présentée :** \_\_\_\_\_ (cf. tableaux « liste des épreuves »)

Spécialité : \_\_\_\_\_

Si vous êtes scolaire, présentez-vous une **section européenne** :  OUI  NON

Si oui, précisez la discipline non linguistique et la langue de la section : \_\_\_\_\_

**Choix des épreuves :** (cf. tableaux « liste des épreuves » et « notice explicative »)

### 1) Epreuves obligatoires :

- L V 1 choisie pour l'examen (= LV1 examen)

- L V 2 choisie pour l'examen (= LV2 examen)

- L V 1 étudiée pour l'épreuve d'ETLV1 (= LV1 étudiée)

LANGUES	

<input type="checkbox"/> allemand	<input type="checkbox"/> anglais
<input type="checkbox"/> espagnol	<input type="checkbox"/> italien

EPS OBLIGATOIRE :  APTE  INAPTE

Si vous vous inscrivez en qualité de sportif de haut niveau UNSS ou autre, fournir obligatoirement un justificatif

Dans votre établissement, suivez-vous l'enseignement complémentaire d'EPS :  OUI  NON

### 2) Epreuves facultatives (2 max) :

**Attention : sections européennes : voir page 10**

- 1 \_\_\_\_\_

- 2 \_\_\_\_\_

a) **Si choix épreuve de musique**, indiquez l'instrument choisi :

Instrument choisi (p.13) :	
Accompagnement (p.13) :	

b) **Si choix EPS**, indiquez le sport choisi : (**Attention, le niveau attendu pour ces épreuves facultatives est élevé.**)

Sport choisi :  Natation de distance  Tennis  Judo  STEP

### **ATTENTION :**

**Pour les candidats redoublants : si vous demandez à conserver une note (= ou > à 10/20) autre que les épreuves anticipées, vous ne pourrez pas obtenir de mention au baccalauréat.**

Numéro d'attribution INTRANET	6 chiffres						
Date d'enregistrement : _____							



**SERIES et SPECIALITES**

<b>STHR</b>	Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration	<b>STI2D – AC</b>	Architecture et Construction
<b>STMG - GF</b>	Gestion et Finance	<b>STI2D – EE</b>	Energies et Environnement
<b>STMG - RC</b>	Ressources Humaines et Communication	<b>STI2D – ITEC</b>	Innovation Technologique et EcoConception
<b>STMG - SI</b>	Systèmes d'Information de Gestion	<b>STI2D – SIN</b>	Système d'Information et Numérique
<b>STMG - ME</b>	Mercatique (Marketing)	<b>STD2A</b>	Design et Arts Appliqués
<b>STL - BIOTECH</b>	Biotechnologies	<b>ST2S</b>	Sciences et Technologies de la Santé et du Social
<b>STL - SPCL</b>	Sciences Physiques et Chimiques en Laboratoire		

**EPREUVES OBLIGATOIRES**

**EPREUVES FACULTATIVES**

**Langues vivantes**

Allemand  
 Anglais  
 Espagnol  
 Italien  
 Portugais

**Langues dites « rares »**

Arabe littéral	Suédois
Chinois	Turc
Danois	
Grec moderne	Arménien (*)
Hébreu moderne	Cambodgien (*)
Japonais	Coréen (*)
Néerlandais	Finnois (*)
Norvégien	Persan (*)
Polonais	Vietnamien (*)
Russe	

(\*) Pour ces épreuves les candidats ne passent que l'évaluation écrite

**Langues (écrit) uniquement STHR**

Albanais	Finnois	Peul
Amharique	Haoussa	Roumain
Arménien	Hindi	Serbe
Bambara	Hongrois	Slovaque
Berbère Chleuh	Indonésien-Malaysien	Slovène
Berbère Kabyle	Laotien	Suédois
Berbère Rifain	Lituanien	Swahili
Bulgare	Macédonien	Tamoul
Cambodgien	Malgache	Tchèque
Coréen	Norvégien	Turc
Croate	Persan	Vietnamien
Estonien		

**Langues (oral) uniquement STHR**

Allemand	Hébreu moderne
Arabe	Italien
Chinois	Japonais
Danois	Néerlandais
Espagnol	Polonais
Grec moderne	Portugais
	Russe

**LES EPREUVES FACULTATIVES ORALES DE LANGUES SERONT SUBIES PAR LES CANDIDATS SOUS RESERVE D'EXAMINATEURS PRESENTS DANS L'ACADEMIE SANS QUOI L'INSCRIPTION A L'EPREUVE SERA ANNULEE**

**Evaluation spécifique de section européenne**

**Langue des Signes Française (LSF) toutes séries**

**ARTS : toutes séries**

Musique	Histoire des Arts
Arts Plastiques	Cinéma Audiovisuel
Théâtre – Expression Dramatique	Danse

## **ATTENTION SECTION EUROPEENNE**

Afin de faire valoir au titre de l'épreuve facultative 1 ou 2 les points obtenus à l'évaluation spécifique de section européenne, il vous faut **IMPERATIVEMENT** valider ce choix dans le menu déroulant proposé en choix d'épreuve facultative 1 ou 2.

### **ATTENTION :**

**Le candidat redoublant qui souhaite la mention section européenne, ne peut conserver sa note, il doit obligatoirement se réinscrire en section européenne et repasser l'épreuve spécifique.**

## Textes de références :

- Arrêté du 21 décembre 2011 (BO n° 07 du 16 février 2012).
- Circulaire n° 2015-066 du 16 avril 2015.

## A) Le contrôle en cours de formation :

### 1- Enseignement commun (cas général) :

L'épreuve d'EPS fait l'objet d'un contrôle en cours de formation qui s'organise en un ensemble certificatif comportant trois épreuves relevant de trois compétences propres à l'éducation physique et sportive distinctes

### Cas particuliers :

Si vous êtes ou avez été lors de votre cursus au lycée :

- Sportifs de haut niveau, espoirs ou partenaires d'entraînement sur listes,
- Sportifs en centre de formation de clubs professionnels conventionnés :

⇒ En cas de difficulté à se présenter aux trois épreuves de l'ensemble certificatif, l'examen dans le cadre de l'enseignement commun peut être adapté. (cf. circulaire n°2015-066 eu 16/04/2015).

### 2- Dispositifs particuliers

Enseignement de complément :

Etablissement concerné : Lycée Camille Sée de Colmar

Le contrôle en cours de formation s'organise en deux parties :

- La première s'appuie sur la pratique de trois APSA relevant de trois compétences propres distinctes donnant chacune lieu à une épreuve.
- La seconde s'appuie sur deux productions réalisées par le candidat (une individuelle ; une collective) en cohérence avec les thèmes d'étude retenus.

Enseignement facultatif en CCF:

Etablissements concernés :

- Lycée Jean Monnet de Strasbourg
- Lycée Henri Meck de Molsheim

Le contrôle en cours de formation s'organise en deux parties :

- La première s'appuie sur la pratique de deux APSA relevant de deux compétences propres à l'EPS.
- La seconde s'appuie sur un entretien.

## B) Epreuve facultative en examen ponctuel terminal :

### 1) Cas général :

Les épreuves facultatives d'options sont régies par la circulaire 2015-066 du 16 avril 2015.

Cette épreuve comporte une prestation physique et un entretien dans une activité choisie par le candidat parmi les activités suivantes :

La liste nationale :

- natation de distance
- judo
- tennis

Complétée par une activité sur la liste académique :

- step

# CE QU'IL EST IMPORTANT DE SAVOIR A PROPOS DE L'ÉPREUVE FACULTATIVE D'EPS

Le niveau d'exigence de l'épreuve facultative est très élevé : N5.

En dessous du niveau régional, le candidat a peu d'espoir d'obtenir la moyenne.

Une synthèse des attentes ainsi que les outils d'évaluation et les référentiels des épreuves facultatives d'EPS (épreuve ponctuelle) sont disponibles sur le site du rectorat :

<http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/eps/examens/epreuves-facultatives/>

L'épreuve facultative s'adresse à tout candidat ayant passé les épreuves de l'enseignement commun en CCF comme en ponctuel TOUTEFOIS :

## **Ne peuvent pas s'inscrire à l'épreuve facultative ponctuelle d'EPS :**

- Les candidats dispensés de l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive.
- Les candidats inscrits à l'épreuve de complément d'éducation physique et sportive.
- Les candidats inscrits à l'option facultative en CCF.

## **2) Cas particuliers :**

Si vous êtes ou avez été :

- « Sportifs de Haut Niveau » (« Jeune » ; « Senior » ; « Elite »), « Espoirs » ou « Partenaires d'entraînement » sur liste ou sportif sous convention de formation dans un centre de formation de club professionnel agréé, lors de votre cursus en lycée.

- Lycéens « Haut Niveau du Sport Scolaire » ayant réalisé un podium lors d'un championnat de France scolaire durant votre scolarité en classe de 2<sup>nde</sup> ou de 1<sup>ère</sup> en LEGT (jusqu'à la fin de l'année civile précédant votre session d'examen du baccalauréat).

- Lycéens « Haut Niveau du Sport Scolaire » « Jeune officiel » certifié au niveau national ou international durant votre scolarité en classe de 2<sup>nde</sup> ou de 1<sup>ère</sup> en LEGT (jusqu'à la fin de l'année civile précédant votre session d'examen du baccalauréat).

Vous pouvez bénéficier de modalités adaptées pour l'épreuve facultative :

- La pratique sportive à l'origine de votre statut sera automatiquement validée à hauteur de 16 points/20 à condition de vous présenter à l'entretien (noté de 0 à 4 points) auquel vous serez convoqué après inscription à cette épreuve adaptée de l'option.
- Pour vous inscrire vous devez choisir comme épreuve facultative, sur l'application « Inscinet » « EPS sportifs haut niveau » puis vous préciserez **en rouge sur la confirmation** d'inscription votre discipline sportive.

## **ATTENTION :**

Que vous soyez sportif sur liste ministérielle, sous convention de formation ou sportif « Haut Niveau du Sport Scolaire », **vous devez joindre à votre confirmation :**

- L'attestation qui certifie votre statut : justificatif de l'inscription sur la liste nationale arrêtée par le Ministre des Sports ou convention de formation du club ou attestation émanant de la Direction Nationale de l'UNSS.

- Le document personnel d'information, complété avec les renseignements permettant de préciser les éléments de votre éligibilité à l'épreuve adaptée, signé par le chef d'établissement. Ce document intitulé « Option facultative en EPS : Eligibilité au contrôle adapté prévu pour .... (selon votre situation) » est à retirer dans votre établissement.

<http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/eps/examens/epreuves-facultatives/>

**Eligibilité au contrôle adapté prévu pour les élèves sportifs « Haut Niveau du Sport Scolaire »**

Baccalauréats Général et Technologique (Circ. n°2015-066 du 16-4-2015).

Baccalauréat Professionnel (Arrêté du 7 juillet 2015).

Afin de pouvoir valider votre inscription à l'option facultative prévue pour les élèves « Haut Niveau du Sport Scolaire » (« Podium » ou « Jeune Officiel »), merci de compléter ce document selon votre situation, et de le joindre à votre confirmation d'inscription au baccalauréat avec l'attestation délivrée par la Direction Nationale de l'UNSS (ou autre fédération sportive scolaire habilitée) lors de la compétition au cours de laquelle vous avez obtenu votre titre ou votre validation nationale de « Jeune Officiel ».

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance :

Lycée :

Baccalauréat :     Général Série :                                    ou                                     Technologique Série :

Professionnel Spécialité :

**HAUT NIVEAU du SPORT SCOLAIRE**

Je suis et/ou j'étais \*:

Sportif ayant réalisé un podium lors d'un championnat de France scolaire – Classement : Or ; Argent ; Bronze\*

Jeune Officiel certifié au niveau national ou international - N° de « Jeune Officiel » : .....

Année scolaire d'obtention de votre titre ou votre qualification (Dernière année si plusieurs sont concernées) :

Sport concerné (Discipline ; spécialité) :

Date de la compétition :

Lieu de la compétition :

Classe fréquentée l'année scolaire concernée :

Nom de l'établissement et ville (*et académie si différente de Strasbourg*), fréquenté cette année-là :

Date et signature de l'élève :

*\*Barrer les mentions inutiles.*

Remarques éventuelles du Chef d'Etablissement :

Cachet et signature du Chef d'Etablissement :

*Suite éventuelle au verso .../...*



EPREUVE FACULTATIVE DE MUSIQUE				
CORDE	CLAVIER	INSTRUMENTS A PERCUSSION	INSTRUMENTS A VENT	AUTRES
Alto	Clavecin	Batterie	Accordéon	Exécution vocale
Baglama saz	Orgue à tuyaux	Clavier	Basson	
Basse	Orgue électronique	Derbouka	Bugle	
Contrebasse	Piano	Djembé	Clarinette	
Guitare acoustique		Marimba	Clarinette basse	
Guitare électrique avec ampli		Timbales	Cor	
Harpe			Cor anglais	
Harpe celtique			Cornemuse	
Mandoline			Flûte à bec	
Oud			Flûte traversière	
Viole de Gambe			Harmonica	
Violon			Hautbois	
Violoncelle			Saxophone	
			Trombone	
			Trompette	
			Tuba	

MERCI DE PRECISER EN ROUGE SUR LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION L'ACCOMPAGNEMENT QUE VOUS SOUHAITEZ :

- aucun accompagnement,
- avec accompagnement enregistré,
- avec accompagnement piano,
- autre accompagnement (à préciser).

NB : L'ACCOMPAGNANT DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE ISSU D'UNE CLASSE DE MUSIQUE DE VOTRE LYCEE.

**ATTENTION : RENOVATION DE LA SERIE HOTELLERIE****LISTE DES EPREUVES DE LA SERIE****Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration (STHR)****A compter de la session 2018**

DESIGNATION	COEFFICIENT	NATURE DE L'EPREUVE	DUREE
<b>EPREUVES ANTICIPEES</b>			
1- Français	2	écrite	4 h
2- Français	2	orale	20 min + 30 min de prépa.
<b>EPREUVES TERMINALES</b>			
3- Education physique et sportive	2	Contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle	
4- Histoire-Géographie	2	écrite	2 h
5- Langue vivante 1	3	écrite + orale (1)	2 h (partie écrite)
6- Langue vivante 2	2	écrite + orale (1)	2 h (partie écrite)
7- Mathématiques	3	écrite	2 h
8- Philosophie	2	écrite	4 h
9- Economie et gestion hôtelière	7	écrite	4 h
10- Projet en STHR	2	orale (2)	
11- Enseignement technologique en langue vivante		Intégrée à l'épreuve de langue – expression orale (3)	
12- Sciences et technologies des services	7	écrite et pratique	3 h
13- Sciences et technologies culinaires	7	écrite et pratique	3 h
<b>EPREUVES FACULTATIVES (4)</b>			
Langues (étrangères ou régionale)	points > 10	écrite ou orale selon la langue	2 h ou 20 min
Langue des signes française (LSF)		orale	20 min + 30 min de prépa.
Education physique et sportive		Contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle	
Arts :			
Histoire des arts		orale	30 min + 30 min de prépa.
Arts plastiques		orale	30 min
Cinéma - audiovisuel		orale	30 min + 30 min de prépa.
Musique		orale	40 min
Théâtre		orale	30 min
Danse		orale	30 min + 30 min de prépa.
Evaluation spécifique en sections européennes		report de note	

(1) La partie orale de l'épreuve est évaluée en cours d'année

(2) Evaluation en cours d'année d'un projet que le candidat a choisi de faire porter sur les STS ou les STC

(3) Evaluation en cours d'année portant sur le programme de l'enseignement de STS

(4) Pour la première épreuve facultative, les points supérieurs à 10/20 sont multipliés par 2.



## DISPOSITIONS TRANSITOIRES LIEES A LA RENOVATION DE LA SERIE HOTELLERIE

Article 1 - Les candidats ayant échoué à l'examen du baccalauréat technologique de la série hôtellerie à la session 2017 sont autorisés à subir l'examen du baccalauréat de la série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) à la session 2018.

A compter de la session 2018 de l'examen du baccalauréat technologique, les candidats qui se présentent dans la série STHR et qui remplissent les conditions prévues par les articles D. 336-13 et D.336-14 du code l'éducation ont la possibilité, conformément aux dispositions respectives de ces articles, de conserver leurs notes obtenues dans la série hôtellerie avant la session 2018

Dans les conditions définies au premier et second alinéas de présent article :

- les notes des épreuves orale et écrite de français, d'éducation physique et sportive et de philosophie, peuvent être conservées au titre des mêmes épreuves ;
- la note de l'épreuve d'environnement du tourisme peut être conservée au titre de l'épreuve d'histoire-géographie ;
- la note obtenue à l'épreuve de langues vivantes (A et B) peut être conservée au choix du candidat au titre de l'épreuve de langue vivante 1 uniquement ou au titre de la langue vivante 2 uniquement ou encore au titre des épreuves de langue vivante 1 et de langue vivante 2 ;
- la note obtenue à l'épreuve de gestion hôtelière et mathématiques peut être conservée au titre de l'épreuve d'économie et gestion hôtelière et au titre de l'épreuve de mathématiques ;
- la note obtenue à l'épreuve facultative de « langue vivante III ou régionale » peut être conservé au titre de l'épreuve facultative de LV3. Les notes obtenues aux épreuves facultatives de langue des signes française (LSF), d'éducation physique et sportive, d'arts (arts, domaine arts plastiques ou cinéma-audiovisuel, ou danse, ou histoire des arts, ou musique, ou théâtre-expression dramatique) peuvent être conservée au titre des mêmes épreuves.

Article 2 - A la session 2018, les candidats qui relèvent des dispositions prévues à l'article 1 :

- subissent une épreuve d'économie et gestion hôtelière portant sur le programme limitatif de la classe de terminale de la série STHR ;
- subissent une épreuve de sciences et technologies de services (STS) et de sciences et technologies culinaires (STC) portant sur le programme limitatif de la classe terminale de la série STHR.

**LISTE DES EPREUVES DE LA SERIE  
SCIENTES ET TECHNIQUES SANITAIRES ET SOCIALES (ST2S)  
SESSION 2018**

DESIGNATION	COEFFICIENT	NATURE DE L'EPREUVE	DUREE	
<b>EPREUVES ANTICIPEES</b>				
1- Français	2	écrite	4 h	
2- Français	2	orale	20 min + 30 min de prépa.	
3- Activités interdisciplinaires	points > 10 (x2)	évaluation orale en cours d'année		
<b>EPREUVES TERMINALES</b>				
4- Education physique et sportive	2	contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle		
5- Histoire-Géographie	2	écrite	2 h 30	
6- Langue vivante 1	2	écrite + orale	2 h (partie écrite)	
7- Langue vivante 2	2	écrite + orale	2 h (partie écrite)	
8- Mathématiques	3	écrite	2 h	
9- Philosophie	2	écrite	4 h	
10- Sciences physiques et chimiques	3	écrite	2 h	
11- Biologie et physiopathologie	7	écrite	3 h	
12- Projet technologique	7	orale	15 min (oral terminal)	
13- Sciences et techniques sanitaires et sociales	7	écrite	3 h	
<b>EPREUVES FACULTATIVES (1)</b>				
- Langue des signes française (LSF)	points > 10	orale	20 min + 30 min de prépa	
- Education physique et sportive		épreuve ponctuelle		
- Arts : Histoire des arts		orale	30 min + 30 min de prépa.	
- Arts plastiques		orale	30 min	
- Cinéma – audiovisuel		orale	30 min + 30 min de prépa.	
- Musique		orale	40 min	
- Théâtre		orale	30 min	
- Danse		orale	30 min + 30 min de prépa.	
- Evaluation spécifique en sections européennes		Report de note		

(1) Pour la première épreuve facultative, les points supérieurs à 10/20 sont multipliés par 2.

**LISTE DES EPREUVES DE LA SERIE**  
**SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION (STMG)**  
**SESSION 2018**

- **GF** : Gestion et Finance
- **RC** : Ressources Humaines et Communication
- **SI** : Systèmes d'Information de Gestion
- **ME** : Mercatique (marketing)

DESIGNATION	COEFFICIENT	NATURE DE L'EPREUVE	DUREE
<b>EPREUVES ANTICIPEES</b>			
1- Français	2	écrite	4 h
2- Français	2	orale	20 min + 30 min de prépa
3- Etude de gestion	points > 10 (x2)	évaluation orale en cours d'année	
<b>EPREUVES TERMINALES</b>			
4- Education physique et sportive	2	contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle	
5- Histoire-Géographie	2	écrite	2 h 30
6- Langue vivante 1	3	écrite + orale	2 h (partie écrite)
7- Langue vivante 2	2	écrite + orale	2 h (partie écrite)
8- Mathématiques	3	écrite	3 h
9- Philosophie	2	écrite	4 h
10- Economie-Droit	5	écrite	3 h
11- Management des organisations	5	écrite	3 h
12- Epreuve de spécialité	6 + 6	écrite et pratique	4 h (partie écrite)
<b>EPS de complément (1)</b>	2	Contrôle en cours de formation	
<b>EPREUVES FACULTATIVES (2)</b>			
- Langue des signes française (LSF)	points > 10	orale	20 min + 30 min de prépa
- Education physique et sportive		épreuve ponctuelle	
- Arts : Histoire des arts		orale	30 min + 30 min de prépa.
- Arts plastiques		orale	30 min
- Cinéma – audiovisuel		orale	30 min + 30 min de prépa.
- Musique		orale	40 min
- Théâtre		orale	30 min
- Danse		orale	30 min + 30 min de prépa.
- Evaluation spécifique en sections européennes		Report de note	

(1) Epreuve obligatoire pour les candidats qui suivent l'enseignement d'EPS de complément.

(2) Pour la première épreuve facultative, les points supérieurs à 10/20 sont multipliés par 2.

**LISTE DES EPREUVES DE LA SERIE  
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE (STL)  
SESSION 2018**

- **BIOTECH** : Biotechnologies
- **SPCL** : Sciences physiques et chimiques en laboratoire

DESIGNATION	COEFFICIENT	NATURE DE L'EPREUVE	DUREE	
<b>EPREUVES ANTICIPEES</b>				
1- Français	2	écrite	4 h	
2- Français	2	orale	20 min + 30 min de prépa.	
3- Histoire - Géographie	2	orale	20 min + 20 min de prépa.	
<b>EPREUVES TERMINALES</b>				
4- Education physique et sportive	2	contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle		
5- Langue vivante 1	2	écrite + orale	2 h (partie écrite)	
6- Langue vivante 2	2	écrite + orale	2 h (partie écrite)	
7- Mathématiques	4	écrite	4 h	
8- Philosophie	2	écrite	4 h	
9- Physique-Chimie	4	écrite	3 h	
10- Chimie-Biochimie et sciences du vivant et enseignement spécifique et enseignement spécifique à la spécialité	8	écrite	4 h	
11- Evaluation des compétences expérimentales	6	pratique	3 h	
12- Projet en enseignement spécifique à la spécialité	3 + 3	orale	15 min (oral terminal)	
13- Enseignement technologique en LV1 (ETLV1)	points > 10 (x2)	orale		
<b>EPREUVES FACULTATIVES (1)</b>				
- Langue des signes française (LSF)	points > 10	orale	20 min + 30 min de prépa.	
- Education physique et sportive		contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle		
- Arts :		Histoire des arts	orale	30 min + 30 min de prépa.
		Arts plastiques	orale	30 min
		Cinéma – audiovisuel	orale	30 min + 30 min de prépa.
		Musique	orale	40 min
		Théâtre	orale	30 min
		Danse	orale	30 min + 30 min de prépa.
- Evaluation spécifique en sections européennes			report de note	

(1) Pour la première épreuve facultative, les points supérieurs à 10/20 sont multipliés par 2.

**LISTE DES EPREUVES DE LA SERIE  
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (STI2D)  
SESSION 2018**

**AC** : Architecture et Construction  
**EE** : Energies et Environnement  
**ITEC** : Innovation Technologique et EcoConception  
**SIN** : Système d'Information et Numérique

DESIGNATION	COEFFICIENT	NATURE DE L'EPREUVE	DUREE
<b>EPREUVES ANTICIPEES</b>			
1- Français	2	écrite	4 h
2- Français	2	orale	20 min + 30 min de prépa.
3- Histoire - Géographie	2	orale	20 min + 20 min de prépa.
<b>EPREUVES TERMINALES</b>			
4- Education physique et sportive	2	Contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle	
5- Langue vivante 1	2	écrite et orale	2 h (partie écrite)
6- Langue vivante 2	2	écrite et orale	2 h (partie écrite)
7- Mathématiques	4	écrite	4 h
8- Philosophie	2	écrite	4 h
9- Physique-chimie	4	écrite	3 h
10- Enseignements technologiques transversaux	8	écrite	4 h
11- Projet en enseignement spécifique à la spécialité	12	orale	20 min (oral terminal)
12- Enseignement technologique en LV1 ( <b>ETLV</b> )	points > 10 (x2)	orale	
<b>EPREUVES FACULTATIVES (1)</b>	points > 10		
- Langue des signes française (LSF)		orale	20 min + 30 min de prépa.
- Education physique et sportive		Contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle	
- Arts :			
..... Histoire des arts		orale	30 min + 30 min de prépa.
..... Arts plastiques		orale	30 min
..... Cinéma - audiovisuel		orale	30 min + 30 min de prépa.
..... Musique		orale	40 min
..... Théâtre		orale	30 min
..... Danse		orale	30 min + 30 min de prépa.
- Evaluation spécifique en sections européennes		Report de note	

(1) Pour la première épreuve facultative, les points supérieurs à 10/20 sont multipliés par 2.

**LISTE DES EPREUVES DE LA SERIE  
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU DESIGN ET DES ARTS APPLIQUES (STD2A)  
SESSION 2018**

DESIGNATION	COEFFICIENT	NATURE DE L'EPREUVE	DUREE
<b>EPREUVES ANTICIPEES</b>			
1- Français	2	écrite	4 h
2- Français	2	orale	20 min + 30 min de prépa.
3- Histoire - Géographie	2	orale	20 min + 20 min de prépa.
<b>EPREUVES TERMINALES</b>			
4- Education physique et sportive	2	Contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle	
5- Langue vivante 1	2	écrite + orale	2 h (partie écrite)
6- Langue vivante 2	2	écrite + orale	2 h (partie écrite)
7- Mathématiques	2	écrite	3 h
8- Philosophie	2	écrite	4 h
9- Physique-chimie	2	écrite	2 h
10- Analyse méthodique en design et arts appliqués	6	écrite	4 h
11- Projet en design et arts appliqués	16	orale	20 min (oral terminal)
12- Design et arts appliqués en LV1 (ETLV)	points > 10	orale	
<b>EPREUVES FACULTATIVES (1)</b>			
- Langue des signes française (LSF)		orale	20 min + 30 min de prépa.
- Education physique et sportive		Contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle	
- Arts :		orale	30 min + 30 min de prépa.
Histoire des arts		orale	30 min
Arts plastiques		orale	30 min + 30 min de prépa.
Cinéma - audiovisuel		orale	40 min
Musique		orale	30 min
Théâtre		orale	30 min + 30 min de prépa.
Danse		orale	
- Evaluation spécifique en sections européennes		Report de note	

(1) Pour la première épreuve facultative, les points supérieurs à 10/20 sont multipliés par 2.

**Note d'information sur la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)**

**Baccalauréat technologique**

**Session 2018**

La Journée Défense et Citoyenneté qui fait suite au recensement, donne lieu à l'établissement d'un document dont les candidats au baccalauréat doivent fournir une copie pour s'inscrire à l'examen.

Je vous rappelle donc que les candidats qui ont entre 16 et 18 ans doivent produire soit une copie de l'attestation de recensement soit celle de la JDC.

Pour les candidats âgés de 18 à 25 ans, la JDC est obligatoire, au delà de 25 ans ce document n'est pas à fournir.

**En cas de perte de votre certificat de participation JDC, veuillez vous adresser au**

Bureau du service national,  
Caserne Turenne,  
42, rue Lauth,  
67000 Strasbourg  
Téléphone : 03.90.23.37.52

<http://www.defense.gouv.fr/jdc/centres-du-service-national/coordonnees-du-csn-strasbourg>

**AVERTISSEMENT AU CANDIDAT**  
**DOCUMENT À CONSERVER PAR LE CANDIDAT**

**RELIRE TRÈS ATTENTIVEMENT LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION**  
**AVANT DE LA SIGNER**

1) Vérifiez impérativement toutes les informations contenues sur cette confirmation d'inscription - état civil, choix des épreuves, bénéfice(s) de notes, option(s) et enseignement de spécialité - car **aucune modification ne sera plus acceptée une fois ce document signé et retourné au Rectorat.**

**TOUTE MODIFICATION DOIT ÊTRE PORTÉE À L'ENCRE ROUGE.**

2) La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit au candidat un droit d'accès aux données auprès de l'autorité académique.

3) Veuillez indiquer à l'encre rouge en bas de la confirmation d'inscription :

- si vous êtes sportif de haut niveau et que vous avez choisi votre discipline sportive en tant qu'épreuve facultative (précisez laquelle) [voir pages 11 et 12]
- si vous avez réalisé un podium aux championnats de France scolaires en seconde ou première de lycée ou si vous êtes jeune officiel au niveau national ou international et que vous avez choisi votre discipline sportive en tant qu'épreuve facultative (précisez laquelle) [voir pages 11 et 12]
- si vous suivez une langue dans un autre établissement que le vôtre, vous indiquerez son nom en rouge à côté de la langue concernée.

4) Si vous souhaitez faire valoir la note de section européenne au titre de l'épreuve facultative, il faut vous inscrire à l'épreuve facultative dont l'intitulé est « Eval. spec. section europ/orient. » **CELA N'EST PAS AUTOMATIQUE.**

5) Vous remettrez **obligatoirement** votre confirmation ainsi que les pièces à joindre à votre établissement à la date qu'il vous indiquera.

**TOUTE CONFIRMATION ENVOYÉE INDIVIDUELLEMENT SERA REJETÉE.**



## PIECES À JOINDRE À VOTRE CONFIRMATION D'INSCRIPTION

◆ **pour tous les candidats :**

↳ la / les pièce(s) justificative(s) demandée(s) au bas de la confirmation d'inscription

↳ joindre **obligatoirement** (photocopie obligatoirement en noir et blanc) :

⇒ soit le certificat JDC si vous êtes âgé(e) de 16 ans ou plus,

⇒ soit la photocopie lisible de l'attestation correspondante si vous n'avez pas encore participé à la journée JDC

↳ joindre **obligatoirement** (photocopie obligatoirement en noir et blanc) de votre pièce d'identité

◆ **pour les candidats susceptibles de bénéficier d'aménagements particuliers d'épreuves :**

↳ s'adresser au médecin scolaire,

◆ **pour les candidats bénéficiant d'une dispense ANNUELLE d'EPS :**

↳ remettre **obligatoirement** le certificat médical à votre chef d'établissement

◆ **pour les candidats originaires d'une autre Académie, ou ayant changé d'état civil, ou de nationalité étrangère :**

↳ joindre une photocopie lisible de la carte d'identité, du passeport ou du livret de famille.

◆ **fiche concernant l'option facultative d'« EPS Sportif de Haut Niveau » dûment complétée.**

### **ATTENTION :**

**APRÈS SIGNATURE DE LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION,  
AUCUNE MODIFICATION DE VOS CHOIX NE SERA  
ACCEPTÉE**